

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

---

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 71

présenté par  
M. Berdoati

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« visés »,

les mots :

« historiques mobiliers mentionnés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.